

Intitulé du CES : « Évaluation des risques liés aux agents physiques et aux nouvelles technologies » (AP)

En raison de l'étendue et de la diversité du domaine d'expertise du CES « Evaluation des risques liés aux agents physiques et nouvelles technologies », les candidats portent à la fois un intérêt particulier aux questions de santé publique (santé environnementale et santé au travail) et disposent de compétences spécifiques notamment en médecine, en biologie, en physique, en évaluation des risques ou en sciences humaines et sociales.

Il est souhaitable que les candidats s'intéressent aux questions soulevées par les développements technologiques et/ou risques émergents associés ; également qu'ils soient prêts à s'investir sur l'ensemble des sujets traités par le CES, y compris lorsque ceux-ci ne relèvent pas exclusivement de leur(s) domaine(s) de compétence(s).

■ Compétences en santé et en sciences du vivant :

- santé publique ;
- sécurité sanitaire ;
- santé environnement ;
- santé au travail ;

et plus spécifiquement :

- biophysique, radiobiologie, bioélectromagnétisme ;
- chronobiologie ;
- épidémiologie descriptive et analytique ;
- ergonomie ;
- médecine du travail ;
- médecine, en particulier médecine interne, pédiatrie, neurologie, ophtalmologie, ORL, psychiatrie, dermatologie, oncologie etc. ;
- neurosciences, sciences cognitives ;
- physiologie humaine ;
- toxicologie, génotoxicologie ;
- biologie cellulaire et moléculaire.

■ Compétences en sciences physiques et/ou en physico-chimie :

- bruit et ondes acoustiques ;
- nanomatériaux ;
- champs électromagnétiques (0 à 300 GHz) ;
- rayonnements optiques ;
- ultraviolets ;
- météorologie.

■ **Compétences spécialisées dans les domaines suivants :**

- écologie, sciences de l'environnement ;
- sciences et technologies du numérique ;
- métrologie ;
- caractérisation et modélisation des expositions.

■ **Compétences en sciences humaines et sociales :**

- ergonomie ;
- histoire et philosophie des sciences, épistémologie ;
- sociologie des risques, des usages, des sciences et de l'innovation ;
- psychologie, sciences comportementales.

■ **Compétences transversales :**

- évaluation des risques sanitaires ;
- nouvelles technologies, énergie, climat ;
- réglementation et normalisation ;
- biostatistique.